

# La cotation Banque de France

## Une information de référence pour le crédit aux entreprises

La « cotation Banque de France » est une appréciation de la Banque de France sur la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans. La Banque de France est inscrite sur la liste des Organismes Externes d'Évaluation du Crédit (OEEC)\*, reconnaissance qui atteste qu'elle respecte les critères internationaux d'évaluation du risque de crédit : objectivité et indépendance dans l'attribution de la cotation, examen régulier de celle-ci, transparence et publicité de la méthode, large utilisation par la profession bancaire.

La cotation est composée de deux éléments : **une cote d'activité et une cote de crédit**.

**La cote d'activité** indique le niveau d'activité mesuré par **le chiffre d'affaires** ou le volume d'affaires traités.

COTE	NIVEAU D'ACTIVITÉ		
A	égal ou supérieur à	750 M€	
B	supérieur ou égal à	150 M€	et inférieur à 750 M€
C		50 M€	150 M€
D		30 M€	50 M€
E		15 M€	30 M€
F		7,5 M€	15 M€
G		1,5 M€	7,5 M€
H		0,75 M€	1,5 M€
J**		0,50 M€	0,75 M€
K**		0,25 M€	0,50 M€
L**		0,10 M€	0,25 M€
M**	inférieur à	0,10 M€	
N	non significatif (holding sans comptes consolidés,...)		
X	inconnu ou trop ancien (exercice clos depuis plus de vingt et un mois)		

\*\* Nouvelles cotes d'activité mises en place en juillet 2007.

**La cote de crédit** traduit l'appréciation portée sur l'entreprise, fondée essentiellement sur :

- l'analyse des documents comptables sociaux et éventuellement consolidés,
- l'examen des engagements bancaires et d'éventuels incidents de paiement sur effets,
- l'environnement de l'entreprise : secteur d'activité, liens économiques et financiers avec d'autres entités, le cas échéant des événements judiciaires concernant l'entreprise.

Il existe 16 cotes de crédit détaillées ci-dessous. Cette cote reflète la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers.

3++	Excellente
3+	Très forte
3	Forte
4+	Assez forte
4	Acceptable
5+	Assez faible
5	Faible
6	Très faible
7	Appelant une attention spécifique en raison d'au moins un incident de paiement
8	Menacée compte tenu des incidents de paiement déclarés
9	Compromise, les incidents de paiement déclarés dénotant une trésorerie obérée
P	Procédure collective (redressement ou liquidation judiciaire)
0	Aucune information défavorable sur l'entreprise

Autres informations sur la cotation de la Banque de France : [www.fiben.fr/cotation](http://www.fiben.fr/cotation)

\* Un établissement de crédit peut utiliser les notations d'un OEEC pour calculer ses risques et leur couverture par des fonds propres réglementaires.